**Journal des anthropologues**
Association française des anthropologues

**132-133 | 2013**
**Anthropologie et eau(x)**

# Le sourcier du village est cadre à Dakar : la circulation de l'eau au Sénégal entre privatisation et attachement au terroir

*The Village Water Diviner is an Executive in Dakar: Water Circulation in Senegal between Privatization and Community Belonging*

**Veronica Gomez-Temesio**

**Édition électronique**
URL : http://journals.openedition.org/jda/4959
DOI : 10.4000/jda.4959
ISSN : 2114-2203

**Éditeur**
Association française des anthropologues

**Édition imprimée**
Date de publication : 8 juillet 2013
Pagination : 197-218
ISBN : 979-10-90923-05-8
ISSN : 1156-0428

**Référence électronique**
Veronica Gomez-Temesio, « Le sourcier du village est cadre à Dakar : la circulation de l'eau au Sénégal entre privatisation et attachement au terroir », *Journal des anthropologues* [En ligne], 132-133 | 2013, mis en ligne le 08 juillet 2015, consulté le 01 mai 2019. URL : http://journals.openedition.org/jda/4959 ; DOI : 10.4000/jda.4959

# LE SOURCIER DU VILLAGE EST CADRE À DAKAR : LA CIRCULATION DE L'EAU AU SÉNÉGAL ENTRE PRIVATISATION ET ATTACHEMENT AU TERROIR

Veronica GOMEZ-TEMESIO*

Engagé dans la poursuite des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), le Sénégal travaille à réduire de moitié d'ici à 2015 le pourcentage de sa population n'ayant pas accès à une source d'eau potable. En milieu rural, cet engagement se traduit par la délégation de la gestion des installations hydrauliques à des associations d'usagers, les ASUFOR (Associations d'usagers de forages). À travers elles se manifeste une tension inhérente aux politiques de développement. Si l'eau n'a pas de prix – son accès a été défini comme un droit fondamental par les Nations Unies durant la Décennie internationale pour l'eau potable et l'assainissement (DIEPA 1980-1990) – elle a néanmoins un coût, sa valeur marchande ayant été formalisée sur la scène internationale dès les années 1990. Qu'ils la définissent comme un droit ou comme un bien économique, ces deux paradigmes envisagent l'eau

* Centre Norbert Elias – UMR 8562
Centre de la Vielle, 2 rue de la Charité – 13002 Marseille
Courriel : veronica.gomez.temesio@gmail.com
Je remercie chaleureusement Diane Duclos, Giorgio Blundo, Christian Lund, Richard Crook, David Booth, Diana Cammack ainsi que les deux relecteurs anonymes pour leurs précieux apports aux versions antérieures de cet article. Mes recherches ont pu être réalisées grâce aux financements de l'Africa Power and Politics Program. WWW.institutions-africa.org.

uniquement à partir des modalités juridiques, financières et techniques de son d'accès. Pourtant, le rapport des hommes à l'espace, à la terre, à l'eau conduit directement « au cœur du politique » (Gruénais, 1986 : 284).

À partir des exemples de Penedaly et Koudourou[1], localités situées dans la région de Kaolack, ma contribution explore le processus de formation de l'État sénégalais à travers les registres normatifs en jeu dans la circulation de l'eau en milieu rural. Ces études de cas souligneront le caractère processuel du juridique. À travers ses adductions, le village apparaît comme un champ semi-autonome capable de générer son propre set normatif tout en répondant également au cadre global de l'État (Moore, 2000). Cette perspective permet de sortir de l'opposition droit fondamental/bien marchand pour comprendre que l'eau est un vecteur de sociabilité et qu'elle donne ainsi accès au domaine de l'immatériel : le pouvoir et l'affect.

## L'eau, médium des rapports entre l'État et son milieu rural

Dans la région de Kaolack, les adductions d'eau potable fonctionnent grâce à un forage motorisé capable de pomper l'eau à plusieurs centaines de mètres de profondeur. Apparu pour la première fois au cours des années 1930, ce modèle technique s'est progressivement répandu sur le territoire et a aujourd'hui partiellement remplacé le puits (Repussard, 2011). Le forage est une installation coûteuse tant dans sa construction que dans son entretien. L'eau se trouve dans la nappe locale mais il faut des investissements lourds et réguliers pour la faire jaillir. Si le modèle technique a perduré de 1960 à nos jours, la gestion du coût et de la maintenance de ces infrastructures a subi de multiples changements.

Dès l'indépendance, le jeune État socialiste prend en charge le service d'eau en milieu rural. Il finance (seul ou avec l'aide d'un bailleur) les installations et assume leur maintenance à travers ses services de l'hydraulique déconcentrés. En zone rurale comme urbaine, l'infrastructure publique est alors un fondement de la

[1] Tous les noms employés (localités et individus) sont fictifs.

légitimité politique de l'État (Legros, 2002). L'installation des forages constitue le vecteur de sa descente sur le territoire à travers les réseaux clientélistes du Parti socialiste (Salem, 1992). Le service de l'eau devient un « service rendu » à la population rurale par l'État (Repussard, 2011 : 92).

À partir des années 1970, le climat économique se dégrade et l'État ne peut plus assurer le service. Pour pallier ce retrait informel, des comités d'usagers naissent spontanément sur le territoire (Dia, 2002 ; Repussard, *op. cit.*). Ils fonctionnent tant bien que mal jusqu'en 1984, année de l'entrée du pays dans l'ère des programmes d'ajustement structurel (Diagne, 2004). L'existence de ces comités est alors reconnue officiellement. Pourtant, cette formalisation a peu de conséquences institutionnelles. L'eau reste une compétence régalienne et les services de maintenance sont conservés malgré la baisse drastique de leurs ressources (Gomez-Temesio, 2012). Formellement, l'État fait encore jaillir l'eau dans ses campagnes. Il laisse cependant reposer les charges sur les populations rurales. Cette période coïncide avec la DIEPA qui encourage les investissements des bailleurs dans le secteur. Abdou Diouf, surnommé alors « Monsieur Forage », sillonne le pays pour inaugurer les installations et associer l'État à leur création. Malgré le retrait formel, le forage reste une forme de représentation du pouvoir central à l'intérieur du village. Cette situation perdure jusqu'à la fin des années 1990 où l'Agence française de développement finance un projet pilote de refonte du secteur dans la région centre du pays, la REGEFOR (Réforme de gestion des forages motorisés ruraux). Cette réforme entraîne une « privatisation communautaire » de l'accès à l'eau en milieu rural (Jaglin & Bousquet, 2007 : 3). L'État transfère des compétences de gestion et les charges à une structure associative et communautaire plutôt qu'à une entreprise privée. C'est la naissance des ASUFOR. Ces comités sont constitués d'habitants des villages desservis par le forage. Ils doivent vendre l'eau et réinvestir les bénéfices dans la maintenance des adductions. La tarification de l'eau au mètre cube constitue une innovation ; auparavant l'eau était gratuite ou vendue à un taux forfaitaire. L'État reste sur la lignée de 1984. Cette réforme comporte

davantage un transfert de charges que de responsabilités (Repussard, 2008). Dans le cadre des OMD, les principes de la REGEFOR sont actuellement étendus à l'ensemble du pays.

La situation des campagnes sénégalaises traduit une tension inhérente aux politiques d'aide au développement. Bien que l'eau ait été légitimée en tant que droit fondamental par les Nations Unies, sa valeur marchande a également été reconnue dès 1992 lors de la Conférence de Dublin[2]. La définition de l'eau est par conséquent tiraillée entre deux pôles. Le premier est moral : essentielle à la vie, l'eau est un droit. Le second est technico-idéologique : le service d'eau a un coût que l'État ne peut plus assumer ; il faut prendre en compte sa valeur marchande et ouvrir la porte à la privatisation. Les ASUFOR constituent un compromis. À cheval entre un privé qui vend de l'eau et une association qui représente les droits des usagers, elles pallient le désengagement de l'État en attendant que le marché rural se développe suffisamment pour attirer le privé[3] (Jaglin, 2005). Dans ce paradigme, les ASUFOR doivent permettre la naissance de nouvelles catégories sociales. Considérées comme les bénéficiaires d'un service gratuit après l'indépendance, les populations rurales doivent devenir progressivement les usagers d'un service payant. Sous la pression des bailleurs de fonds, les ASUFOR sont pensées également dans l'optique d'une redéfinition du rapport de l'État à ses populations. Réformer le service dans une perspective communautaire équivaut à revivifier des savoirs prétendument locaux et à remettre l'État à sa juste place (Li, 2008 ; Mosse, 2003). L'eau est ici sujet et médium des rapports qu'entretient l'État sénégalais avec son milieu rural.

[2] La valeur économique de l'eau est affirmée sur la scène internationale lors de la Déclaration de Dublin sur l'eau dans la perspective d'un développement durable (Dublin, janvier 1992). Elle est confirmée en 2000 lors de la conférence ministérielle qui se tient parallèlement au Forum mondial de l'eau à La Haye et où il est stipulé qu'il faut tarifer les services d'approvisionnement en eau sur la base de leur coût. Déclaration ministérielle sur la sécurité de l'eau au XXIe siècle (La Haye, mars 2000).

[3] Le secteur urbain fait l'objet depuis 1996 d'un partenariat public privé.

**Boire de l'eau à Kaolack : *do ut des*[4]**

La région de Kaolack est située dans le centre-ouest du pays au cœur du bassin arachidier sénégalais. Elle a été l'une des zones pilotes de la REGEFOR. En raison de son activité économique, elle a longtemps occupé une position stratégique dans le pays et a ainsi constitué un espace de cooptation des élites politiques. La région présente dans ce sens une particularité : plusieurs cadres travaillant à des postes clés au sein du ministère de tutelle de l'Hydraulique rurale sont des ressortissants de la région. Selon un responsable de la mise en place de la REGEFOR, la zone est connue pour « résoudre ses problèmes » à Dakar. Afin d'explorer cette caractéristique, je me suis intéressée à des villages où les forages connaissaient des dysfonctionnements[5]. Ces épisodes de crise présentaient un élément récurrent : l'intervention d'un « fils du village ».

Cette appellation désigne localement un natif du village, résidant à Dakar, le plus souvent cadre dans l'administration publique et menant des activités politiques. Leurs interventions informent sur les registres normatifs qui fonctionnent réellement ; ainsi les individus désignés par le village pour résoudre la situation agissent à partir de registres normatifs extérieurs et antérieurs à la REGEFOR. La réforme n'a pas de monopole normatif et la circulation de l'eau suit un réseau structuré par un phénomène de « pluralisme normatif » (Chauveau, Le Pape & Olivier de Sardan, 2001). Ce qui circule quotidiennement dans les adductions, c'est tant de l'eau, un bien collectif à gérer en commun, que des rapports de pouvoir. Je présente ici deux études de cas issus de mes recherches : Penedaly et Koudourou.

---

[4] Du latin « Je te donne afin que tu me donnes ». Comme le souligne Marie d'après Mauss, *Essai sur le don* (1924) : « Rendre à celui dont on a reçu par le passé ; rendre à l'un ce que l'on a reçu d'un autre ; donner pour recevoir en retour » (Marie, 2002 : 210).

[5] Douze mois de terrain entre 2009 et 2011. Je me suis intéressée à huit ASUFOR réparties sur quatre communautés rurales et deux communes de la région de Kaolack.

**Penedaly et ses trois forages : une autoroute entre le village et l'État**

Penedaly a beaucoup bénéficié de sa position sur l'axe Dakar Bamako. À l'époque coloniale, il accueille la première école et le marché alors que le chef de canton est établi dans un village voisin. Après l'indépendance, le village devient naturellement chef-lieu de son arrondissement. En 1996, il accède au rang de commune. Actuellement, il compte environ 10 000 habitants. Malgré le statut quasi urbain de Penedaly, le service d'eau est régi par les statuts de l'hydraulique rurale[6]. Jusqu'à récemment, Penedaly était la seule localité de l'arrondissement à bénéficier d'un cycle scolaire de base complet. Les habitants y voient l'un des facteurs de succès du village devenu presque ville ; beaucoup de « cadres » en sont sortis pour lui « amener le développement ».

Le premier forage est creusé en 1981. C'est Ndione le chef de village qui le « fait venir ». Secrétaire de la section du PS de l'arrondissement, il connaît bien le ministre des Finances, également originaire de la région. Après son installation, le forage est géré par un comité de gestion présidé par Ndione lui-même. Cette situation perdure jusqu'à la fin des années 1990. Le forage est alors envahi par la nappe salée. L'accès à l'eau est difficile sans forage car les puits sont très profonds dans la zone. De ce fait, même si l'eau n'est pas une compétence transférée, les élus locaux s'inquiètent de la situation. Le maire « amène » une unité de dessalement mais elle ne fonctionne qu'un temps. Début 2000, une solution s'impose : il faut creuser un nouveau forage. Tous les forages, qu'ils soient financés par l'État ou un bailleur, passent par le ministère de tutelle de l'Hydraulique rurale. Il n'existe pas de base de données regroupant les villages en attente. Les demandes des populations ne font pas l'objet d'un traitement centralisé mais sont examinées au coup par

[6] Le redécoupage administratif étant quasi constant au Sénégal, une localité rurale peut devenir commune tout en gardant les dispositions propres au secteur hydraulique rural. La définition urbain/rural en résulte circonstancielle et floue. Pour deux localités ayant la même densité démographique, l'une peut être passée au régime urbain tandis que l'autre reste sous le régime rural.

coup. Les cadres du ministère possèdent donc une marge de manœuvre considérable quant à l'attribution des financements. Dans cette configuration, Penedaly est très chanceux car c'est le village de Diouf.

Diouf a fait des études d'ingénieur et occupe alors un poste clé au ministère de l'Hydraulique rurale. Il a toujours couplé son activité professionnelle à des responsabilités politiques. Entre les années 1990 et 2012, Diouf a transhumé autant de fois que son ministère de tutelle a changé de bord. PS sous la présidence d'Abdou Diouf, il rejoint la Ligue démocratique/Mouvement pour le parti du travail (LD/MPT) lors du gouvernement de Moustapha Niasse après l'alternance de 2000 (Abdoulaye Bathily, secrétaire général de la LD/MPT devient brièvement ministre de l'Énergie et de l'Hydraulique). Il rallie ensuite le Parti démocratique sénégalais (PDS) jusqu'à 2012, et s'affilie à l'Alliance pour la république (APR) dès la nouvelle présidence de Macky Sall. Dans les couloirs de l'administration, il est surnommé le « mouton à cinq pattes » pour son habileté à toujours retomber sur ses pieds. Diouf est aussi réputé pour être « blindé mystiquement ». Ses cheveux de quinquagénaire ne sont pas blancs mais légèrement jaunes, couleur attribuée aux « lotions » qu'il met pour « se protéger ».

Les pourparlers débutent. Des habitants se regroupent pour faire pression sur Diouf : il faut qu'il « aide » son village à obtenir les financements nécessaires à un nouveau forage. Mais survient l'alternance. Diouf, affilié au PS, risque d'être « éjecté » de son poste. Heureusement, quelqu'un d'autre a entendu parler du problème, c'est Ngom.

Si Ngom est né dans un village voisin, son père, le propre frère de Ndione, est lui natif de Penedaly. Entré dans l'administration comme inspecteur de l'enseignement, Ngom part en Europe où il se spécialise en planification. À son retour, il obtient un poste de cadre au sein du ministère de tutelle de l'Éducation. Politiquement, le cœur de Ngom a toujours penché à gauche. Jeune, il rejoint la LD/MPT. Au moment de l'alternance, il accède à des responsabilités politiques au niveau national.

Ngom connaît bien le nouveau ministre de l'Hydraulique puisque c'est le secrétaire général de son parti. À l'époque, lui aussi craint pour Diouf : « J'avais peur, puisqu'il était de la zone mais qu'il n'était pas de mon parti, que l'on essaie de le débusquer pour mettre un autre à sa place. Je pensais que c'était quelqu'un qui devait encore rester pour servir le Sénégal et mieux encore servir sa zone ». Une réunion a alors lieu entre Diouf, Ngom et les cadres de la LD/MPT : « Dieu aidant, au niveau de mon parti, on m'a entendu. Il est l'un de ceux que l'on pouvait plaider facilement parce que c'est un travailleur ». Diouf conserve donc son poste mais transhume. Ne reste plus qu'à chercher les financements. Malheureusement, cette année-là, le maigre budget de l'État a déjà été alloué à d'autres forages. C'est ici qu'intervient Hane.

Natif de Penedaly, Hane est le parent de Diouf et l'ami « intime » de Ngom avec qui, enfant, il a partagé les mêmes classes. Il est ingénieur et a monté un bureau d'études à Dakar. À l'époque, Hane s'est endetté auprès de ses parents. Après l'alternance, il rejoint le PDS. En 2010, il meurt prématurément au moment où il est pressenti pour occuper une charge importante au sein de l'État. Lors de ses funérailles à Penedaly, son frère a accusé Diouf, devenu alors son « frère de parti », de l'avoir tué par le biais de ses pouvoirs occultes.

Au moment de la crise, Hane réalise les études pour un forage situé en Casamance. Il a gagné l'appel d'offre il y a quelques mois mais la zone fait l'objet d'affrontements. Il y a une brèche : la construction n'a pas encore démarré. Sur proposition de Hane, Diouf et Ngom interpellent le ministre de l'Hydraulique. Ils ont gain de cause et le forage est « déplacé » à Penedaly.

Le nouveau forage est installé à côté de l'unité de dessalement désormais désaffectée. Il tarde à fonctionner. Les habitants s'inquiètent. La mairie, qui a reçu les clés après l'inauguration, bloque l'accès. Des rumeurs courent dans le village, on y parle de la rancune du maire vis-à-vis de Diouf. Finalement, les services de maintenance interviennent et c'est le nom de ce dernier qui est sur toutes les lèvres quand l'eau douce coule enfin.

L'arrivée du forage est concomitante de l'implantation de la REGEFOR dans la région et une ASUFOR est créée pour gérer les nouvelles installations. Ces structures sont composées de trois organes. L'assemblée générale regroupe tous les usagers et approuve le bilan annuel de l'ASUFOR. Le comité directeur est composé de délégués élus au niveau de chaque quartier de la commune et de représentants des groupes dits socioprofessionnels du village comme les éleveurs, les membres de l'Association sportive et culturelle, du Groupement de promotion féminine, etc. S'ajoutent également des « notables », des personnes d'âge mûr ayant eu des responsabilités au sein du village. C'est par cette porte que les politiciens locaux entrent dans l'ASUFOR. Le comité directeur élit un bureau pour gérer le forage. Dans les localités les plus avancées de la réforme comme Penedaly, celui-ci travaille de concert avec un gérant : un habitant du village agréé par l'État.

L'évolution du bureau durant les années 2000 présente deux traits caractéristiques. Premièrement, s'y retrouve globalement le même groupe d'individus qui s'étaient « levés » à la fin des années 1990 pour encourager Diouf à intervenir. Deuxièmement, ces mêmes individus mènent pour la plupart des activités politiques. Formellement, le bureau doit être renouvelé chaque année par le comité directeur ; lui-même devant être réélu tous les deux ans par la base. Tous les postes (président, trésorier, etc.) ont un à deux adjoints. En dix ans d'existence, le bureau de l'ASUFOR de Pendaly a gardé le même noyau d'individus. Ils se sont échangé les rôles entre eux au fil des mandats. Le nombre important de postes à pourvoir permet de garder les mêmes individus – pour la plupart des responsables politiques locaux et des militants de moyenne envergure – tout en laissant rentrer un petit nombre de nouvelles personnes pour satisfaire ainsi l'idéal démocratique de l'association.

Ainsi notamment dans le bureau de 2010, le président, un enseignant à la retraite et militant du PDS, tenait déjà les rênes de l'association début 2000. La vice-présidente a effectué les deux mandats précédents en tant que vice-trésorière. Elle est également en train d'effectuer un second mandat de conseillère municipale dans les rangs de la LD/MPT et est la responsable départementale

des femmes de son parti. L'actuelle adjointe du surveillant a débuté en 2003 comme vice-présidente. Le gérant est l'un des fondateurs de la section locale du PDS dans les années 1970 et a fait partie du premier bureau de l'ASUFOR avant d'obtenir la gérance. La vice-trésorière a été la première femme conseillère rurale PS en 1987.

Il existe de nombreux petits conflits quotidiens entre ce groupe et les usagers. Si le gérant se défend de facturer « comme la SENELEC[7] », le caissier avoue subir de nombreuses pressions de la part des habitants lors des jours de payements. La difficulté est mise sur le dos de la proximité familiale entre gestionnaires et usagers, ce « long voisinage devenu parenté ». Des négociations ont lieu au moment des encaissements et les gestionnaires ont mis en place des « arrangements sociaux » pour éviter de couper l'eau de leurs voisins et parents. Cette équipe parvient ainsi à implanter progressivement la vente de l'eau dans le village. Ceci n'empêche pas Diouf de les soutenir encore par des « bons de carburant » obtenus grâce à sa position. En moins de dix ans d'existence, l'association réussit ainsi à épargner plusieurs millions de FCFA. Les tensions avec la mairie sont régulièrement ranimées par ce succès. Celle-ci regrette que l'eau ne soit pas une compétence transférée : l'association possède une épargne monumentale alors qu'elle-même n'a pas un budget suffisant pour mener à bien ses activités. À Penedaly comme dans les autres ASUFOR de l'arrondissement, les gestionnaires sont formels, « l'argent de l'eau c'est pour l'eau ». Le responsable des collecteurs de la mairie leur donnent raison, « les politiciens, ils dispersent tout ».

Fin 2000, l'ASUFOR rencontre de nouveaux problèmes. Le dernier jour de la campagne des régionales qui verra la coalition de l'opposition gagner la mairie, la cuve du château d'eau s'effondre. Les habitants rient jaune : c'est l'État qui fait la grimace. Le réseau fonctionne moins bien mais l'ASUFOR s'en sort. Puis le forage est envahi par la nappe salée. Il faut encore une nouvelle installation. Diouf est désormais l'unique chance du village. Hane n'est plus et

[7] Société nationale d'électricité du Sénégal.

le parti de Ngom est sorti du gouvernement. Sans son aide, les villageois estiment qu'ils seront condamnés à « boire de l'eau salée ».

Depuis le précédent forage, Diouf a encore transhumé et fait son chemin au sein du PDS. Il occupe maintenant une place importante dans la section départementale de Kaolack. Au sein du ministère, il est également monté en grade. Il cherche donc un budget pour construire un forage. En 2011 la première pierre est posée. Une troisième installation est attribuée à Penedaly tandis que d'autres localités gardent le même forage décati depuis les années 1980.

**Aider le village et financer sa campagne : le « forage politique » de Koudourou**

Chef-lieu de la communauté rurale du même nom, Koudourou est un village plus modeste que Penedaly. Les villageois racontent que la localité a vu le jour grâce à son fondateur qui aurait donné sa vie pour que jaillisse l'eau du premier puits de Koudourou. S'il s'est tari depuis longtemps, son emplacement demeure et fait office d'attraction touristique : l'adjoint du chef de village y conduit les étrangers de passage et raconte comment Koudourou s'est développé sous les auspices des trois familles fondatrices, dont lui-même et l'actuel président de la communauté rurale sont issus. Situé sur les bords du Saloum, le village se trouve à une vingtaine de kilomètres de l'axe routier menant à la Gambie. Malgré un relatif « enclavement », Koudourou est un village célèbre dans tout le pays : c'est ici qu'est né Diankhar, l'un des politiciens les plus médiatiques du Sénégal.

Le premier forage date de la fin des années 1970. Après le désengagement de l'État, il est géré par un comité de gestion. Les archives de la sous-préfecture attestent du souci croissant des habitants envers le coût du service à cette époque. En 1990, un groupe d'habitants se mobilise pour faire appliquer un taux d'adhésion au forage de 200 FCFA par chef de carré. Début 2000, une ASUFOR est implantée et formalise le coût de l'eau par la tarification au mètre cube. Pourtant, le service reste déficitaire. Le

village s'est progressivement agrandi et plusieurs quartiers se retrouvent régulièrement sans eau. Le village a besoin d'un nouveau forage pour pourvoir à tous ses besoins. Les habitants savent pouvoir compter sur Diankhar.

Diankhar est un « arabisant ». Enfant, il est scolarisé dans les écoles coraniques du village. Au cours des années 1980, sa famille l'envoie étudier en Égypte. De retour au pays, il monte diverses entreprises et, dès la fin 1990, voyage régulièrement dans les pays du Golfe pour faire du commerce. À la même période, il s'affilie au PS. Il fonde un mouvement de soutien au président Abdou Diouf et finance le pèlerinage de « frères de parti » à La Mecque. Grâce à ses contacts, tant au niveau du Golfe qu'à l'intérieur de l'État, il obtient l'argent et les autorisations nécessaires à la construction de la première route goudronnée reliant Koudourou à la nationale. En 2002, après l'alternance, il rejoint le PDS. Au moment de l'enquête, il siège en tant que député à l'Assemblée nationale. Il est l'un des proches conseillers du président Abdoulaye Wade.

En 2006, le nouveau forage est creusé à Koudourou. La majeure partie des fonds provient de la *zakât*[8] d'un cheikh d'Arabie Saoudite. Diankhar a financé une partie des adductions et l'État a complété. Il affirme que « sa mission politique » a toujours été de « développer le village où il est né ». Il est « entré en politique » dans ce but car, « si tu n'es pas dans la politique de l'État, il ne va accepter que tu investisses des millions pour construire une route ou un forage ». À l'intérieur de la salle des machines du forage, un montage photographique le représente entouré du mécène saoudien et du président Wade. L'affiche est parlante : Diankhar est l'intermédiaire entre l'État et les fonds en provenance du Golfe.

L'eau est toujours vendue au mètre cube, comme le veut la REGEFOR, mais le forage est géré par des membres de la famille de Diankhar et non par une ASUFOR. Les habitants se plaignent de boire « l'eau la plus chère du Sénégal ». Celle-ci est facturée à 350

[8] Terme signifiant le devoir d'aumône, troisième des piliers de l'islam. Montant qu'un musulman doit calculer et remettre aux pauvres chaque année lunaire.

FCFA le mètre cube tandis que dans des villages voisins, des ASUFOR rentrent dans leurs frais avec un tarif à 200 FCFA le mètre cube. On reconnaît que c'est « le forage de Diankhar » car c'est « lui qui a négocié avec les Arabes » tout en déplorant qu'il en tire parti car « un don c'est un don et après c'est terminé ». Le forage connaît de fréquents arrêts. On raconte que Diankhar utilise le gasoil acheté avec l'argent de tous pour nourrir son rutilant 4x4. Les habitants constatent avec amertume que, grâce au prix de l'eau, ils participent activement à la campagne politique de l'enfant du village. Cependant, ils sont bloqués : boycotter le forage, c'est se priver d'eau. Et l'eau est essentielle à la vie.

Le président de la communauté rurale (PCR) est quant à lui furieux. Depuis 2006, il a dit avoir signalé plusieurs fois les dysfonctionnements à l'administration. Pour lui, c'est « un forage politique » et l'administration est complice. Il est d'autant plus enragé que lui aussi avait contacté le ministère pour avoir de nouvelles installations, juste avant que Diankhar n'intervienne. Selon ses supporters, « Dakar » ne voulait pas laisser un élu issu de l'opposition se rendre populaire quand on pouvait renforcer l'assise locale d'un responsable important du PDS. Désormais lorsque le PCR entend mentionner le forage ou la route « de Diankhar » dans une conversation, il aime rappeler que « Koudourou existait avant sa naissance ».

Un matin, lors de funérailles chez le chef de village, le sujet du forage est encore lancé. Plusieurs notables prennent position pour le PCR. Face au parcours prestigieux de cet ancien ambassadeur revenu au village, on rappelle que Diankhar n'est finalement qu'un fils d'immigrés qui s'est contenté d'aller à l'école coranique. Le frère du PCR ajoute que c'est sa propre famille qui a hébergé le père du politicien vedette lors de son arrivée, en tant que forgeron, il y a plusieurs décennies, « quelle que soit la compétence de Diankhar, ou bien sa richesse, il sera toujours de ces familles-là ». Il ajoute encore, « il ne croit à rien, il ne prie pas, on le voit, on le connaît. Pour atteindre un pouvoir, une certaine responsabilité, il y a des gens qui sont très pouvoiristes. Ils sont capables de tout, même de vendre leur propre maison ». En 2011, afin de remonter sa côte

de popularité peu avant les élections présidentielles, Diankhar se fait attribuer par l'administration un nouveau moteur pour le forage. Pendant que les agents des services de maintenance l'installent, il offre à boire aux curieux. À l'ombre du château d'eau, il s'assoit un instant pour commenter l'histoire du forage. S'il regrette « l'ingratitude des habitants », il assure pourtant être surtout préoccupé par les prochaines échéances présidentielles.

**Le fils du village comme sourcier : l'État vu depuis ses adductions**

Si l'eau se trouve dans la nappe locale, elle a pourtant besoin de fonds pour faire son chemin jusqu'aux robinets des usagers. Dans ces deux exemples, les « fils du village » travaillent comme des sourciers. À cheval entre le rural et le national, ils sondent les nappes souterraines de l'État et sont les leviers indispensables à la circulation de l'eau. Pourtant, les discours des villageois ne présentent pas ces individus comme ceux qui donnent mais comme ceux qui rendent.

Hane a emprunté à ses parents pour lancer son étude. Ngom a bénéficié du soutien financier et moral de son village pour partir à l'étranger. Diouf doit son parcours brillant à sa volonté mais également aux prières de tout le village. Ces individus qui ont eu la chance d'étudier hors du village sont considérés comme ceux pour lesquels d'autres se sont sacrifiés. Le village a investi financièrement et moralement dans ses « enfants ». Par conséquent, leur réussite est décrite comme le fruit d'un effort collectif ; le leur, en tant que village pour pousser l'un des siens en avant. Participer à la réussite d'un enfant du village, c'est investir pour l'avenir. Réussir en-dehors du village, c'est s'endetter auprès de ceux qui ont, de près ou de loin, rendu cette ascension possible. Penedaly et Koudourou sont des cas exemplaires de ce que Mbembe appelle « lien social communautaire » où la dette est « un préalable à l'existence elle-même » et où tout un chacun est débiteur d'un « patrimoine collectif » sans lequel personne ne peut réussir (2000 : 76-78). Le village devient alors « une mutuelle » assurant l'ensemble de ses habitants en vue de l'avenir (Marie, 2002 : 210). La circulation de

l'eau donne par conséquent accès à des registres normatifs extérieurs à la réforme et développés au cœur même du village.

Au sujet des échanges qui prennent l'apparence de la gratuité, Moore souligne, « none of them are legally enforceable obligations. One could not take a man to court who did not produce them. But there is no need for legal sanctions where there are such extralegal sanctions available » (*op. cit.* : 61-62). La dette est potentiellement dangereuse pour l'individu et c'est la crainte de représailles mystiques, notamment, qui rend effective l'obligation de donner et de rendre. Le cas de Hane est en ce sens intéressant. Diagnostiquée dans une clinique dakaroise, la thrombose veineuse profonde dont il souffre est attribuée par des guérisseurs traditionnels à une attaque mystique. Il refuse ainsi un rapatriement sanitaire en France pour retourner se faire soigner dans son village. Quelques semaines plus tard, il décède des suites d'une embolie pulmonaire. Lors des funérailles, sa veuve met en relation les épisodes de maladie de son époux et le fait qu'il « aimait » distribuer de l'argent à ses parents restés au village : « Quand il n'avait pas d'argent, il était malade. Ne pas pouvoir donner de l'argent, ça le rendait malade ». Geschiere décrit la sorcellerie comme le « versant noir de la parenté » (1995). Cette définition éclaire le fait que, « à certains égards, l'emprise persistante de la sorcellerie en Afrique reflète la pérennité de la parenté comme principe de base de la sécurité sociale » (Geschiere, 1996 : 93). Dans ce sens, le discours sur la parenté et l'obligation de donner qui lui est propre « se doit toujours de combler les nouvelles distances entre ville et campagne, entre élite et gens du commun » (*ibid.*). Malgré la distance, les problèmes du village affectent le « cadre » établi à Dakar.

Cette rhétorique n'est exclusive ni au Sénégal ni au domaine de l'eau. Ici comme ailleurs, le rôle des élites rurales consiste souvent à développer leur terroir (Gugler & Geschiere, 1998 ; Marie, 1997 ; Mbembe, *op. cit.* ; Vidal, 1991). Mais le caractère essentiel à la vie de l'eau la rend particulière. L'islam valorise le don d'eau et le Coran fait état d'individus qui financent des puits pour la communauté (Faruqui, Biswas & Bino, 2003). Historiquement, la fondation d'un village est souvent concomitante de la découverte d'un

point d'eau. Si comme à Koudourou, le récit des origines a fréquemment un caractère fabuleux, il médiatise cependant un fait : l'eau fait plus que de permettre à un village de survivre, elle autorise la formulation du projet d'établissement des hommes. Comme le résume l'imam de Penedaly, en wolof, « *ndox ak dundu ñoo and* : l'eau va avec la vie ».

Dans ce cadre, le forage se prête particulièrement bien à la redistribution politique. Depuis l'indépendance, l'eau est l'un des vecteurs privilégiés de l'intervention de l'État dans ses campagnes. Les « fils du village » entretiennent tous des liens étroits avec le parti gouvernemental et sont pour la plupart des fonctionnaires haut placés. Au moment de l'enquête, Koudourou et Penedaly sont des collectivités gouvernées par des coalitions de l'opposition. Cette époque constitue donc une période d'opposition du parti gouvernemental au niveau local. La couleur politique des collectivités locales est souvent perçue comme un frein au développement du village. Comme l'exprime le secrétaire d'un ancien comité de gestion de la région : « Si je suis le père de famille, toute personne qui est contre moi ne sera pas trop satisfait à la maison ». Dans cette configuration, le « fils du village » – à travers son engagement politique et sa place dans la fonction publique – personnalise les intérêts du village au niveau national. Il constitue une voie d'accès à des ressources jugées autrement inaccessibles et joue le rôle de « courtier » à l'interface des deux mondes que constituent le village et l'administration sénégalaise (Bierschenk, Chauveau & Olivier de Sardan, 2000 ; Boissevain, 1974).

À Penedaly et Koudourou, l'eau circule ainsi entre deux mondes, celui du « social » et celui du « politique ». Le « social » est un univers connoté positivement par les habitants, il signifie participer à la vie du village, aux mariages, aux baptêmes, aux funérailles, « vivre entre parents » et « aider le village » même si on est parti faire carrière à Dakar. Mais l'eau est également dépendante du monde « politique ». C'est le domaine de l'État, de l'administration et des élections locales, dangereux, rempli de rumeurs, de rivalités et de retournements de veste. C'est un monde connoté négativement au sein du village mais auquel tout le monde participe néanmoins, à

la manière des membres du bureau de l'ASUFOR de Penedaly. L'eau est « sociale » mais pour circuler, elle a besoin du « politique ». Le « fils du village » est un courtier qui navigue entre ces deux mondes. L'exemple de Koudourou montre encore que celui-ci possède une certaine marge de manœuvre et que les règles du jeu sont sujettes à tensions et à renégociations.

Dans les discours des villageois, la frontière entre le privé et le public n'est pas clairement définie. Les propos du gérant de l'ASUFOR de Penedaly soulignent cette ambiguïté : « Oui, Diouf a participé personnellement. En tant qu'originaire du village, il a donné sa participation financière personnelle, ensuite son action auprès de l'État pour quand même aider ». Une analogie se dessine entre ce qui coule dans les adductions de Penedaly et la manière dont les ressources sont gérées dans les nappes souterraines de l'État : fonds privés et fonds publics s'y confondent constamment. Le circuit de l'eau donne accès à des logiques néopatrimoniales (Bayart, 1989 ; Blundo & Olivier de Sardan, 2007 ; Médard, 1990) qui sont partie prenante du fonctionnement de l'administration sénégalaise. L'eau constitue une porte d'entrée pour comprendre le processus de formation de l'État à travers les différents registres normatifs qui régissent les rapports entre l'urbain et le rural.

Dans le cadre des OMD, les politiques d'aide au développement tentent de définir une approche qui conjugue l'eau en tant que droit fondamental avec l'eau en tant que bien marchand. Le regard anthropologique permet de déconstruire l'eau comme uniquement objet de politiques d'accès pour la révéler en tant que vecteur de sociabilité, du lien du rural à l'urbain, sujet et trace de l'histoire du rapport de l'État sénégalais à ses campagnes. La compétition entre les élus locaux et les « fils du village » pour le statut de sourcier montre ainsi comment l'eau est un vecteur essentiel de l'inscription de l'État en tant qu'appareil partisan sur son territoire.

Explorer la circulation de l'eau éclaire la capacité du champ semi-autonome que constitue le village à produire son propre set normatif. Ce qui coule dans les adductions de Penedaly et Koudourou ce n'est donc pas uniquement de l'eau mais du pouvoir et de l'affect. Si on demande aux « fils du village » de « ramener »

l'eau, celle-ci, par sa circulation, renouvelle ce lien, le maintien et le personnifie. Ces individus entretiennent avec les forages des liens de quasi-filiation. Ces liens ne sont pas toujours harmonieux, comme dans le cas de Koudourou. Pourtant, « c'est le forage d'un tel » : voici un rappel pour les générations futures. L'installation, visible aux yeux de tous, participe au maintien du lien entre parents restés au village et parents partis à Dakar. Elle est créatrice de mémoire.

Les habitants de Penedaly et Koudourou ont-ils recours à ces « fils du village » parce que l'État est réellement inaccessible ou parce qu'il est pensé comme tel ? Cette question ne trouvera pas ici sa réponse. Mais elle soulève que c'est depuis le niveau local que se forge un imaginaire de l'État qui est partie prenante de la reproduction de logiques néopatrimoniales. Le « distributive labour » (Ferguson, 2012 : 4) des habitants de la région de Kaolack – leurs attentes et revendications vis-à-vis de leurs parents – ont des conséquences institutionnelles au niveau du fonctionnement de l'État (Lund, 2008). Depuis ses adductions, celui-ci apparaît sous le prisme du parent et de l'étranger, du proche et du distant ; en définitive comme « espace d'énonciation et d'interaction », indissociable des usages qui en sont faits (Bayart, *op. cit.* : 308).

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

**B**AYART J.-F., 2006 [1989]. *L'État en Afrique. La politique du ventre.* Paris, Fayard.

**B**IERSCHENK T., CHAUVEAU J.-P. & OLIVIER DE SARDAN J.-P., (dir.), 2000. *Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projets*. Paris, Karthala.

**B**LUNDO G., OLIVIER DE SARDAN J.-P. (dir.), 2007. *État et corruption en Afrique. Une anthropologie comparative des relations entre fonctionnaires et usagers (Bénin, Niger, Sénégal).* Paris, Karthala.

**B**OISSEVAIN J., 1974. *Friends of Friends. Networks, Manipulators and Coalitions*. Oxford, Blackwell.

**C**HAUVEAU J.-P., LE PAPE M., OLIVIER DE SARDAN J.-P., 2001. « La pluralité des normes et leurs dynamiques en Afrique. Implications pour les politiques publiques », *in* WINTER G. (coord.), *Inégalités et politiques publiques en Afrique. Pluralité des normes et jeux d'acteurs*. Paris, Karthala : 145-162.

**D**IA A. H., 2002. « La gestion locale-internationale de l'enjeu hydraulique à Kanel : appropriation forcée et stratégies d'acteurs », *Bulletin de l'APAD*, 23-24. http://apad.revues.org/143.

**D**IAGNE A., 2004. « Les politiques économiques et leurs performances : un aperçu », *in* DIOP M. C. (dir.), *Gouverner le Sénégal. Entre ajustement structurel et développement durable*. Paris, Karthala : 69-94.

**F**ARUQUI N. I., BISWAS A. K. & BINO M. J., 2003. *La gestion de l'eau selon l'Islam.* Ontario, Presses de l'Université des Nations Unies, CRDI- Karthala.

**F**ERGUSON J., 2012. « How to do Things with Land: a Distributive Perspective on Rural Livelihoods in Southern Africa », *Journal of agrarian change,* 13(1) : 166-174.

**G**OMEZ-TEMESIO V., 2012. « "*Nous, on travaille en famille*". *Ethnographie des services de maintenance des forages ruraux de la région de Kaolack au Sénégal* », Background paper 17, Africa Power and Politics Programme. Londres, Overseas Development Institute.

**G**ESCHIERE P., 1995. *Sorcellerie et politique en Afrique. La viande des autres*. Paris, Karthala.

**G**ESCHIERE P., 1996. « Sorcellerie et politique : les pièges du rapport élite-village », *Politique africaine*, 63 : 82-96.

**G**RUÉNAIS M.-E., 1986. « Territoires autochtones et mise en valeur des terres », *in* CROUSSE B., LE BRIS E. & LE ROY E., *Espaces disputés en Afrique noire : pratiques foncières locales*. Paris, Karthala : 283-298.

**G**UGLER J., GESCHIERE P., 1998. « The Urban-Rural Connection : Changing Issues of Belonging and Identification », *Africa: Journal of the International African Institute*, 68(3) : 309-319.

**J**AGLIN S., 2005. « La participation au service du néolibéralisme ? Les usagers dans les services d'eau en Afrique subsaharienne », *in* BACQUE M.-H., REY H. & SYNTOMER Y., *Gestion de proximité et démocratie participative : une perspective* comparative. Paris, La Découverte : 271-291.

**J**AGLIN S., BOUSQUET A., 2007. *Conflits d'influence et modèles concurrents : l'essor de la privatisation communautaire dans les services d'eau d'Afrique subsaharienne*. Working Paper. ENPC-LATTS.

**L**EGROS O., 2002. « Aide internationale et pouvoir local en milieu urbain. L'exemple de Yeumbeul dans la banlieue de Dakar (Sénégal) », *Annales de géographie*, 111(626) : 339-358.

**L**I T. M., 2008. « Images of Community : Discourse and Strategy in Property Relations », *Development and Change*, 27(3) : 501-527.

**L**UND C., 2008. *Local Politics and the Dynamics of Property in Africa*. Cambridge, Cambridge University Press.

**M**AUSS M., 2012 [1924, 1960]. *Essai sur le don : forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*. Paris, PUF.

**M**ARIE A. (ed), 1997. *L'Afrique des individus. Itinéraires citadins dans l'Afrique contemporaine (Abidjan, Bamako, Dakar, Niamey)*. Paris, Karthala.

**M**ARIE A., 2002. « Une anthropo-logique communautaire à l'échelle de la mondialisation. De la relation de dette à la lutte sociale (l'exemple ivoirien) », *Cahiers d'études africaines*, 166 : 207-255.

**M**BEMBE A., 2000. *De la postcolonie. Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*. Paris, Karthala.

**M**ÉDARD J.-F., 1990. « L'État patrimonialisé », *Politique africaine*, 39 : 25-36.

**M**OORE S. F., 2000 [1978]. *Law as Process. An Anthropological Approach*. Hamburg, Lit Verlag.

**M**OSSE D., 2003. *The Rule of Water. Statecraft, Ecology and Collective Action in South India*. Oxford, Oxford University Press.

**R**EPUSSARD C., 2008. « À la recherche d'une légitimité politique dans la gestion villageoise du service de l'eau », *Coopérer aujourd'hui*, 63.

**R**EPUSSARD C., 2011. *Le service public de l'eau en milieu rural au Sénégal : l'exemple de la communauté rurale de Moudéry*. Thèse de doctorat, Université d'Aix-Marseille.
**S**ALEM G., 1992. « Crise urbaine et contrôle social à Pikine : Bornes-fontaines et clientélisme », *Politique africaine*, 45 : 21-38.
**V**IDAL C., 1991. *Sociologie des passions (Côte d'Ivoire, Rwanda).* Paris, Karthala.

**Textes de lois et littérature grise**

– Déclaration de Dublin sur l'eau dans la perspective d'un développement durable (Dublin, janvier 1992).
– Déclaration ministérielle sur la sécurité de l'eau au XXIe siècle (La Haye, mars 2000).
– Loi « SPEPA » n°2008-59 du 24 septembre 2008 portant organisation du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif des eaux usées domestiques.
– République du Sénégal, ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique, ministère de la Prévention, de l'Hygiène Publique et de l'Assainissement, ministère du Plan et du Développement Durable, ministère de l'Économie et des Finances, *Lettre de politique sectorielle de l'hydraulique et de l'assainissement en milieu urbain et rural,* juin 2005.

**Résumé**
Cette recherche aborde la problématique de la circulation de l'eau en milieu rural sénégalais à partir du dysfonctionnement : la cessation du service d'eau. Lors de ces moments de crise, les habitants font régulièrement appel à un « fils du village », un cadre de l'administration, natif de la zone et établi à Dakar. Ces épisodes permettent d'éclairer aussi bien les registres de pouvoir et de légitimité locaux que les rapports du rural à l'urbain à un moment clé : la privatisation communautaire du service d'eau rural dans le cadre des Objectifs du millénaire pour le développement que poursuit actuellement le Sénégal. L'eau se révèle ainsi sujet et médium d'une histoire à la fois locale et nationale et permet d'explorer le processus de

formation de l'État sénégalais en donnant accès au domaine de l'immatériel : le pouvoir et l'affect.

**Mots-clefs : Sénégal, eau, État, pouvoir local, comités d'usagers.**

**Summary**

The Village Water Diviner is an Executive in Dakar: Water Circulation in Senegal between Privatization and Community Belonging

This paper explores local water management in Senegal through water supply failure. When water supply problems occur in a community, the « son of the soil » is seen as the preferred solution to end the crisis. « Sons of the soil » have several points in common: they were born in the village and now work as administrative executives in Dakar. As Senegal is achieving the Millenium Development Goals by privatizing rural water supply, the lack of access to water sheds a light on local norms of power and its legitimacy as well as on urban and rural interaction. In this sense, water gives us the opportunity to explore the process of state formation by allowing us to study the immaterial, namely power and affect.

**Key-words: Senegal, water, state, local power, user committees.**

* * *